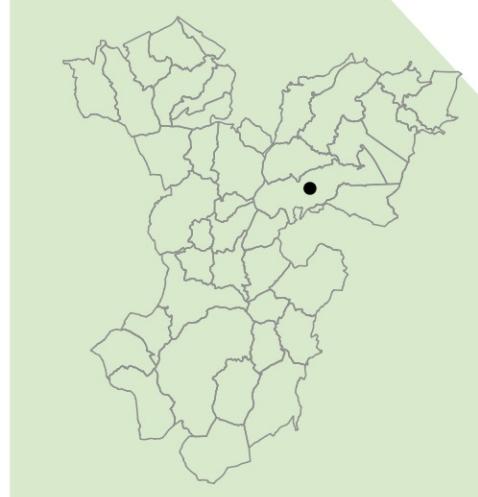


Document d'arrêt



Commune de ADELANS ET LE VAL DE BITHAINNE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALCentre de la commune au
1/2000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresss : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiative@orange.fr

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBc : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBd : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

Ac : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nlb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nts, Ntz... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone N soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-34 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrrière (Source : BRGM)

► Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

■ Aléa très fort

[] Affaissement / effondrement

Glisсement de terrain

Chute de blocs

■ Aléa fort et moyen

[] Affaissement / effondrement

Glisсement de terrain

Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

▲▲ Zone A - contrainte très forte

▲▲ Zone B - contrainte forte

▲▲ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

[] Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

→ Ruisseau (source : DDT + Commune)

[] Secteur de limitation de la constructibilité

[] des raisons de risques liés aux boisements (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151.23

L.151.23

L.151.19

● Elément ponctuel du bâti ou du paysage

[] Elément linéaire du bâti ou du paysage

* Arbre remarquable

--- Haie

[] Alignement d'arbre

● Ripsylve

[] Vergers, pré-vergers, îlots verts

[] Boisement protégé

[] Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

[] Zones humides à compenser

[] Zones humides de compensation

[] Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

* Changement de destination autorisé au titre

de l'article L.151.22 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

[] Espace vert à créer

[] OAP densification

[] OAP sectorielle

[] Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

--- Liaison douce – cheminement de randonnées

[] à préserver

[] Zone de sauvegarde Sage Breuchin

[] Cours d'eau

